ARRITTI

nu 2825 da u 18 à u 24 di ghjennaghju di u 2024

58a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Femu A CORSICA
Aiò ch'hè ora !

Cunsulta Generale Femu a Corsica

Succès et espoir

p. 4-5

Le processus historique d'autonomie chemine depuis deux années désormais, et son aboutissement est inscrit dans un calendrier qui doit mener, avant la fin de l'année, à une réforme de la Constitution. La forte affluence une nouvelle fois à l'Assemblée Générale de Femu a Corsica, a conforté la légitimité de Gilles Simeoni. **Da leghje p.3**

Avenir du peuple corse

Notre ennemi c'est le temps !

Commissions anti-mafia de l'Assemblée de Corse

Relevé de conclusion des travaux par le collectif A Maffia Nò A Vita lè

p.6-8

Caravane Mouv'Enfants

Pour éradiquer la pédocriminalité

p. 10

L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è prisentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di U Levante.

U Levante

u levante

U Levante hè un associu di prutezzione di l'ambiente natu in u 1986 per impedisce l'urbanisazione di u situ di a Restònica. S'hè fattu cunnosce dinù luttendu contr'à l'incineratore ch'impuzzicava Corti. Po hè statu assai attivu per impedisce u smantellimentu di a lege liturale in u 1997, creendu cù d'altri associ di difesa di l'ambiente, u Cullettivu pè a lege Liturale.

Hà partecipatu dinù à d'altre lotte, cum'è quella di u Fronte anti-Padduc per ricusà u prugettu destruttore di a Diritta in 2004, tandu à e cummande di l'Assemblea di Corsica è chì vulìa strughje e lege di prutezzione di i spazii rimarchèvuli. Una volta avè impedita sta catastrofa, hà partecipatu à e discussioni pè a realisazione di l'attuale Padduc adupratu in 2015. S'hè impegnatu dinù à u senu di a cuurdinazione di lotta contr'à l'incineratore, o, più vicinu, contr'à u prugettu di centru di sutteramente di i lozzi nant'à e ribbe di u Tavignanu, o torna, a cuurdinazione Corsica Pulita per un trattamentu più pulitu di i nostri lozzi.
U Levante hè ricunnisciutu pè e so cumpetenze in materia di drittu di prutezzione di l'ambiente. I so soci s'impègnanu cù disinteressu per fà ricunnosce l'impurtanza di a natura ind'è e nostre vite è pè u nostru sviluppu.

I so scopi sò : prutege i spazii, e risorse, l'abitati naturali, e spèzie animale è vegetale, a diversità è l'equilìbrii eculògichi fundimentali, l'acqua, l'aria, a terra, i paisagi. Lotta contr'à tutte e pulluzioni è pè u rispettu di a legalità da e persone pùbliche è private. S'impegna dinù per migliurà e lege, i regulamenti è i Trattati chì prutègenu l'ambiente, spessu u liturale. Prumove l'energìe rinuvelèvule ammaestrènduli, a valurisazione di i lozzi cù a scelta selettiva è u ricìculu, da migliurà u nostru quadru di vita è da fà sparisce e rumènzule for'di lege. Prumove un accunciamentu di u territoriu armuniosu trà u liturale è l'interiore di l'ìsula, è a maestrìa d'un urbanìsimu rispettosu di a natura, è chì si risparmia a terra. Lotta dinù contr'à a divagazione animale.

U Levante ùn face micca pulitichella. A so sola pulìtica hè a difesa di a natura. Ùn tocca nisun suvvenzione. Si finanza cù u solu aiutu militente. Hè sociu di *France Nature Environnement*, è partecipeghja à e riunioni di sfarente strutture regiunale, cum'è u Cunsigliu di i Siti, a Cumissione territuriale di a preservazione di i spazii naturali, agrìculi è furesteri (CTPENAF), u Cunsigliu Ecunòmicu, Suciale, Ambientale è Culturale di Corsica (CESEC), o l'attelli di l'Assemblea di Corsica per luttà contr'à a màffia.
U Levante sò una millaia d'aderenti, dui avucati acuti, una rivista d'infurmazione *Ambiante* è una newsletter. I so militenti sò benevulenti è pàcanu di u so tempu, à le volte di i so soldi. U so impegnu, u pàcanu bellu spessu dinù d'insulte, minaccie, attentati...
Merìtanu a nostra cunsiderazione è u nostru sustegnu di pettu à tutti i curnachjoni. ■

Infurmazioni è cuntatti : www.ulevante.fr

Accapu di a reddazzione

Bugiardi

I più anziani forse si n'arricurderanu... in u 1986 è durante 20 anni, l'indùstria di u nucleariu in Francia ci anu tichjati di bugìe nant'à a catastrofa di Cernobile. Innò ch'ùn ci era perìculu, postu chì u nùvulu s'era piantatu à a fruntiera ! U prufessore Pierre Pellerin minimizava a catastrofa à a televisiò. Grande specialista di u nucleariu in Francia, hà avutu a manu nant'à u lobbì nucleariu durante 40 anni, sin'à a so morte, à l'età di 89 anni. Era u rispunsèvule di u Serviziu Centrale di Prutezzione contr'à i Ragi Iunizanti (SCPRI, diventatu dopu l'OPRI, uffiziu di prutezzione contr'à i ragi iunizanti). Ammaestrava tutte l'infurmazioni nant'à u nucleariu. 20 anni dopu, a verità schiattava infine è Pellerin era messu in esàmine per *« bugìa grava »* è *« ferite è umicidii micca vuluntàrii »*. *« Allora chì i paesi vicini pigliàvanu misure d'interdizzione di a cunsumazione di latte è di prudutti agrìculi, per legittimà l'inazzione di u guvernu è ùn impuzzichisce micca a reputazione di u nucleariu francese, Pierre Pellerin avìa dettu chì e cunsequenze radiuattive ùn èranu periculose »* dinunziava tandu l'aurudeputata Michèle Rivasi. 5 anni dopu, in 2011, Pellerin era nucentatu, a ghjustizia stimendu ùn pudè purtà a prova ch'ellu era statu gattivu stu nùvulu. *Chjìbba !* E millaie di malati di a tiròida in Francia, per un cuntà chè quessi, averanu chjappatu u càncaru per azardu, forse ?... senza parlà di e millaie di malatìe radiu indutte è altri càncari, di i pulmoni, u stòmaccu, u mànfiu, u cerbellu... *« Una prova in più ch'induve principia u nucleariu, si pianta a demucrazìa »* avìa dettu torna Michèle Rivasi.
Quasi quarant'anni dopu à Cernobile, e cose ùn anu tantu cambiatu. L'indùstria di u nucleariu hè rilanciata da u guvernu francese cù a prumessa di custruzzione di sei reattori EPR in più, a messa in marchja di l'EPR di Flamanville (cù 12 anni di ritardu è una fattura multiplicata per quattru)... Vale à dì chì ci infrugnemu torna per 50 anni ind'u nucleariu ! Ci dìcenu ch'ellu hè menu caru, menu pulluente, più efficace pè u climà, è più rentàbile. Invece hè più caru, più periculosu, più custosu. Ogni annu e centrale attuale spùtanu 23.000 metri cubi di lozzu assai radiuattivu ch'ellu ci toccherà à ammansà per millaie è millaie d'annate. Stu costu quì ùn hè presu in contu. Tutti l'anni torna, 1200 tunnellate di cumbustìbule frustu – è micca cuntabilizatu ind'i lozzi nuclearii – sò rifritite ind'è e 63 pissine nuclearie à cantu à i reattori. L'acqua hè impuzzichita anch'ella. Ci vole à aghjustà torna e 30.000 tunnellate d'uranium ritrattatu (è micca cuntabilizatu). Avete dettu *« più rentàbile »* ? In quantu à a so efficacità pè u climà, hè torna una bugìa tamanta u mondu ! U nucleariu ùn hè micca sicuru, panne à più pudè, arresti ch'ùn si còntanu più, furzendu a Francia hà cuntinuà à utilizà l'energìe fussile per parà u mancu... Basta basta ! Per luttà contr'à u riscaldimentu climàticu è riduce i gasi à effettu di serra, hè megliu à investisce nant'à l'energìe rinuvelèvule. Còstanu menu caru in vera, prudùcenu energìa à l'infinita cù acqua, sole è ventu, è tuttu què senza pulluzione nè rìsicu ! ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Avenir du peuple corse

Notre ennemi c'est le temps !

L'Assemblée Générale annuelle de Femu a Corsica ce week-end a été dédiée au projet d'autonomie qui avance vers sa concrétisation en 2024. Ce processus historique chemine depuis deux années désormais, et son aboutissement est inscrit dans un calendrier qui doit mener, avant la fin de l'année, à une réforme de la Constitution. La forte affluence a une nouvelle fois conforté la légitimité de Gilles Simeoni.

Nous sommes près de deux ans après son lancement en mars 2022 par le biais du « compte-rendu de réunions » que Gérald Darmanin et Gilles Simeoni avaient co-signés à l'issue du déplacement en urgence du ministre de l'Intérieur venu en Corse pour rétablir le calme et le dialogue après les émeutes consécutives à l'assassinat encore inexpliqué d'Yvan Colonna dans la prison de haute sécurité où il était détenu. Puis, les élections présidentielles et législatives de mai et juin 2022 ayant confirmé les mêmes interlocuteurs à Paris, Emmanuel Macron et Gérald Darmanin, les discussions ont véritablement commencé durant l'été. François Martinetti l'a rappelé dans son discours en remontant à janvier 2023, lors de notre précédente AG. En février, alors que se décidait enfin la liberté conditionnelle en fin de peine de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, Emmanuel Macron a participé en personne à la troisième réunion de discussion entre Paris et les représentants de la Corse. Le processus s'en est trouvé relancé.

Puis l'Assemblée de Corse a adopté sa proposition par 73 % des voix (les trois groupes nationalistes et Pierre Ghionga) début juillet, et, enfin, il y a eu le voyage officiel du Président de la République et son discours du 28 septembre 2023 à l'Assemblée de Corse. Depuis, entre les quatre groupes de l'Assemblée, Fà Pòpulu Inseme, Partitu di a Nazione Corsu et Core In Fronte côté nationaliste, et le groupe de la droite insulaire, Un Soffiu Novu, dont la tête de liste avait été Laurent Marcangeli avant qu'il ne soit élu député, les discussions ont lieu pour présenter un consensus bâti à partir de la délibération de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023. Ces discussions, dont nous aurons le résultat ces prochaines semaines, avancent positivement nous ont confirmé Jean Biancucci, François Martinetti, et, dans son discours de clôture, Gilles Simeoni lui-même. Notre AG de janvier 2023 était loin d'être certaine de telles avancées en douze mois à peine !

L'année 2024 doit concrétiser nos espoirs et il ne faut surtout pas se laisser détourner de cet objectif historique. Si le rendez-vous de l'autonomie était manqué en 2024, combien d'années, combien de décennies avant qu'une nouvelle opportunité ne survienne ? Dans son bel hommage à Max Simeoni au début de l'Assemblée Générale, Nanette Maupertuis a rappelé plusieurs de ses éditos dans Arritti. L'un d'entre eux insistait sur l'objectif d'autonomie comme levier indispensable pour renverser le cours funeste de l'Histoire du Peuple Corse qui, si nous devions rester dans le droit commun français, ne peut qu'aller à sa disparition.

Cet objectif d'autonomie, nous l'approchons enfin ! Elle sera le moyen de renverser le cours des choses, de disposer de nouveaux moyens qui pourront apporter des solutions réelles à tous les problèmes qui assaillent le peuple corse. Il faut rester concentrés sur cet objectif, et ne pas s'en laisser distraire par des démarches comme celle de Palatinu qui ne fait qu'importer en Corse les thématiques de l'extrême droite française et européenne. L'Assemblée Générale de Femu a Corsica n'a pas manqué de rejeter ce courant identitaire volontiers raciste qui surfe sur les faits divers tout en en s'accrochant au train de l'extrême-droite la plus réactionnaire. Rien ne nous en rapproche. Les applaudissements très nourris qui ont salué l'intervention faite en ce sens au nom de la section de Bastia ont valu positionnement clair et net.

Mais l'essentiel est ailleurs. Gilles Simeoni l'a martelé dans son discours de clôture, *« notre ennemi, c'est le temps »*, le temps qui efface la langue corse, le temps qui aggrave jour après jour la spéculation foncière et la dépossession de la Terre, le temps qui affaiblit le peuple corse dans sa démographie, dans sa culture, dans sa capacité à « fabriquer des Corses » par des politiques publiques adaptées, notamment en matière d'éducation.

Gagnons notre autonomie.

Gagnons cette course contre le temps. ■

Cunsulta Generale de Femu a Corsica

Succès et espoir ce 14 janvier

Les adhérents et sympathisants de Femu a Corsica se sont réunis en nombre ce dimanche 14 janvier à l'université de Corse. L'amphithéâtre Landry, retenu pour l'occasion, n'a pu que difficilement contenir les centaines de personnes venues assister à l'assemblée générale annuelle du parti. Cette Assemblée Générale a été placée sous un seul mot d'ordre : l'Autonomie, pour 2024. Derrière ce mot, des actes et des volontés, comme l'ont exprimé les principales figures du parti.

Des paroles fortes pour réaffirmer les valeurs fondamentales du mouvement

L'année 2023 a été marquée par la perte immense de Max Simeoni, et par l'organisation du premier hommage à Edmond Simeoni depuis son décès en 2018. Cette *Cunsulta Generale* a été l'occasion pour le public de se remémorer les hommes qui ont dédié leur vie à la Corse.

C'est d'ailleurs ce sur quoi la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, a insisté dans son allocution : la présidente a salué les mémoires de Max et Edmond Simeoni, en soulignant le travail d'Arritti en ce sens. Dans le discours de la présidente, c'est l'importance de la jeunesse, héritière de ces grandes figures, qui sera la clé de la construction de l'autonomie.

Le secrétaire général du parti, François Martinetti, fait un état des lieux plein d'espoir : *« Début 2023, le processus d'autonomie est menacé, Alain Ferrandi et Pierre Alessandri sont toujours sous les verrous sans espoir de revoir leurs familles, aucun dialogue n'est entamé avec l'État. Aujourd'hui, le processus est de nouveau une actualité, Ferrandi et Alessandri bénéficient d'une liberté conditionnelle, et nous sommes dans un dialogue avec l'État. »*

Jean-Félix Acquaviva, dont le travail pour la commission *Ghjustizia è verità* pour faire la lumière sur la mort d'Yvan Colonna en 2022 a été salué, a déclaré : *« Nous sommes aujourd'hui dans un travail d'orfèvres et la construction d'équilibres. »*

François Alfonsi a, quant à lui, souligné l'importance de faire faces *« aux populismes qui menacent aujourd'hui le continent européen »*.

Une résolution pleine d'espoir votée par les adhérents

La résolution (lire p5) votée à la quasi-unanimité confirme que les militants parlent d'une seule voix pour ce sujet si brûlant. Une seule clé pour ouvrir plusieurs portes : celles de la santé, de l'économie, de la gestion territoriale, de l'immobilier… Le texte voté rappelle les racines profondes du mouvement, fraternelles, résolument européennes et tournées vers l'avenir. La résolution réaffirme la volonté de lutte pour le peuple corse. *« Nous devons disposer des instruments pour construire la Nation Corse de demain, le pays de nos rêves, une société plus démocratique, plus juste, plus résiliente »*, affirme le secrétaire général du parti.

Le texte se veut ambitieux, avec notamment la continuité des *« giri »* entamés par Femu a Corsica à travers toute la Corse pour venir à la rencontre des différents membres de la société civile dans son aspect le plus complet, ainsi que la continuité des références.

Le discours de Gilles Simeoni en conclusion de cet après-midi a rappelé un point fondamental : la légitimité démocratique, face aux populismes montants. *« Quels que soient les calculs, les oppositions […] : est-ce que, oui ou non, l'année 2024 sera l'année de l'autonomie et soldera 50 ans de conflits ? Nous allons nous y engager avec confiance et détermination, pour faire en sorte que ce peuple soit reconnu dans ses droits et que tous ceux qui veulent faire partis du présent de ce pays soient inclus. »* C'est la conclusion du président de l'Exécutif, à qui les militants, ont, ce 14 janvier, renouvelé toute leur confiance à travers la résolution. ■

Lea Ferrandi.

Cuntatti è adesioni : femuacorsica.corsica

Resuluzioni di a Cunsulta Generale Femu a Corsica

2024: pà l'autunumìa!

«À l'alba d'un'annata impurtantìssima, a Corsica si trova à u crucivia di a so Storia. In un cuntestu aurupeu è internaziunali di difficultà è d'incertezzi maiò chì tòccani dinò a Corsica, u nosciu Paesi è u nosciu Pòpulu sò cunfruntati à numarosi sfidi: ecunòmichi, suciali, ambientali, linguìstichi, culturali, sucitali, demugràfichi è demucràtichi.
A prima sfida di tutti hè quidda di riescia u prucessu trà a Corsica è u Statu.
L'annata di u 2024 devi essa quidda di l'autunumia è di a suluzioni pulìtica tantu bramati da i Corsi.
Dopu à 60 anni di lotta, dopu à guasgi deci anni di vittorii demucràtichi è di guvernu naziunali, dopu à 2 anni di discussioni trà a Corsica è u Statu aparti à u lindumani di l'assaltu murtali d'Yvan Colonna, semu à l'alba di a vittoria pulìtica.
U prucessu trà a Corsica è u Statu devi sbuccà, nanzu à a fini di l'annata, nantu à una revisioni custituziunali. Issa riforma di a leghji fundamintali francesi hè una tappa indispinsèvuli da cunsacrà è metta in òpara un statutu d'autunumìa chì hè a règula in Auropa è in u Mediterràniu, è una suluzioni pulìtica pà a Corsica.
Issu caminu custituisci un'opportunità stòrica da cunducia u Pòpulu corsu nantu à a strada di a vita, di a sperenza è di l'emancipazioni.
Issu caminu ci devi purtà à francà un passu maiò è à apra un capìtulu novu di a noscia Storia: quiddu di a missa in òpara di u nosciu prughjettu di custruzzioni è d'emancipazioni naziunali, di spannamentu è di prusperità pà u nosciu Pòpulu, d'edificazioni d'un sviluppu ecunòmicu pruduttivu è d'un mudelu suciali ghjustu.
L'autunumia, ghjustificata da i fatti isulanu, stòricu è demucràticu, sarà u fundamentu chì ci parmittarà di custruiscia u Paesi di i nosci sogni è di fighjulà l'avvena incù cunfidenza, di modu sirenu è rispunsèvuli.
Di pettu à issa sfida tamanta, ùn avemu micca u drittu di fiascà. Fiascà vinarìa à minaccià u pòpulu corsu in a so essezza. Fiascà vinarìa à impediscia u rigulamentu pulìticu di a quistioni corsa. Fiascà vinarìa à favurizà u conflittu è à cumprumetta a paci.
Di pettu à issa sfida tamanta, avemu u duveri di riescia. È a rièscita ùn hè mai stata cusì vicina. A rièscita ci porghji a mani.
Pà a prima volta in a storia di l'istituzioni di a Corsica, a deliberazioni «Autonomìa» di u 5 di lugliu scorsu, aduprata à 73% di l'Assemblea di Corsica, traduci a brama maghjuritaria di u Pòpulu corsu è di i so raprisintenti pà un statutu d'autunumìa è una suluzioni pulitica pà a Corsica. Pà a prima volta in a storia di i rilazioni frasturnati trà a Corsica è u Statu, u Presidenti di a Repùblica s'hè dittu, duranti u so discorsu à l'Assemblea di Corsica u 28 di sittembri scorsu, à favori d'una riforma custituziunali da ricunnoscia un'autunumìa di a Corsica.
U cuntinutu d'issu statutu d'autunumìa devi pruceda d'un accordu pulìticu in Corsica è in Parighji.
A stonda chì c'aspetta in i mesi à vena hè forsa una di i più impurtanti di a noscia Storia ughjinca.

Di pettu à issa sfida tamanta, Femu a Corsica:
1. Dichjara chì, à nomu di a lotta stòrica di u Pòpulu corsu, à nomu di u nosciu ideali è di u nosciu prughjettu pulìticu, è à nomu di u rispettu di a demucrazia, l'accordu pulìticu à custruiscia si devi fà à pàrtesi da a deliberazioni «Autonomìa» vutata u 5 di lugliu à 73% di l'Assemblea di Corsica.
Tandu, l'accordu pulìticu è u statutu à nascia sarani à l'altezza di l'imbuschi:
- Parmetta a salvezza è u spannamentu di u Pòpulu corsu in terra soia;
- Dà à a Corsica è à i Corsi i strumenti da ammaistrà u so destinu è i mezi da risponda à i prublema d'ogni ghjornu è à i sfidi à longu andà, in i duminii ecunòmichi, suciali, ambientali, culturali, linguìstichi, sucitali, demugràfichi è demucràtichi.
- Arrigulà un cunflittu di 50 anni pà l'èpica muderna, arradicà a paci in u nosciu Paesi è scriva una pàghjina nova di i rilazioni trà a Corsica è a Republica francesi, fatti di rispettu è di ricunniscenza mutuali.
2. Piglià l'ingaghjamentu – *par vìa di a so Ghjunta* – d'andà à u scontru di u Pòpulu corsu, urganizendu in i mesi à vena una mossa militanti maiò da scambià incù i Corsi di l'ìsula è di a spadduzzera, da impastà è da arradicà u so prughjettu nantu à u tarranu *(giri citadini è paisani, cuntrasti di l'Autunumìa, cìcculu di cunfarenzi è riunioni pùblichi, accolti militanti, fori pulìtichi è piazzi pùblichi, azzioni d'affissera...).*
3. Piglia l'ingaghjamentu – *par via di a so Ghjunta* – di scuntrà l'insemi di i forzi patriòttichi (muvimenti, partiti, urganizazioni è associi), di i forzi pulìtichi è di i forzi vivi di a Nazioni, in Corsica è fora di l'ìsula, da favurizà, par via di u cuntrastu demucràticu, l'avenimentu d'un accordu pulìticu u più largu pussìbuli.
4. Rinnova a so cunfidenza è u so mandatu à u Presidenti di u Cunsigliu Esecutivu, Gilles Simeoni, à u so Guvernu, à a maghjurità tarrituriali «Fà Populu Inseme» è à i so raprisintenti in Corsica, in Parighji è in Brussella, da custruisca un accordu pulìticu à un liveddu stòricu.
5. Chjamà l'insemi di i forzi pulìtichi è di i forzi vivi, in Corsica, in Francia è ancu à l'adilà, à u spìritu di rispunsabilità è à u sensu di l'intaressu ghjenerali è di u bè cumunu.
Pà a storia, pà l'avvena,
Pà i ghjenerazioni d'eri, d'oghji è di dumani,
Pà a Corsica, u so Pòpulu, a so ghjuventù.
Autunumìa è Suluzioni pulìtica!» ■

Criminalità

Commissions anti-mafia de l'Assemblée de Corse

Relevé de conclusion des travaux par le collectif A Maffia Nò A Vita lè

«***On entend par "dérives mafieuses" toute forme de crime ou de délit,*** *ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence ou contrainte, ou menaçant de le faire, pour influer sur les choix individuels et collectifs des citoyens; et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique*» introduit le relevé de conclusion des travaux des commissions anti-mafia de l'Assemblée de Corse par le Collectif A Maffia Nò A Vita lè. Même si les deux collectifs anti-mafia précisent pour leur part qu'il faut parler franchement d'emprise mafieuse sur la société, et non pas de «dérives mafieuses», les travaux menés ont été sérieux et sont une première en Corse, mais aussi en France, pour lutter contre ce fléau.

Auditions de personnalités, contributions, ateliers, débats, associant organes de la Collectivité de Corse et forces vives (associations ABCDE, Avà Basta, Ligue des Droits de l'Homme, Plateforme citoyenne, U Levante, Zéro Frazu, ainsi que les deux collectifs anti mafia et le CESEC de Corse), ont fait suite à la session spéciale et à la délibération de l'Assemblée de Corse adoptée le 18 novembre 2023 qui affirmait *«l'aspiration du Peuple corse à vivre dans une société libre, démocratique, et apaisée», «aspiration menacée par un phénomène de "dérives mafieuses" qui est allé en s'aggravant depuis des décennies»*. L'Assemblée dénonce clairement l'existence d'une criminalité organisée à l'œuvre dans l'Île.

Cinq ateliers thématiques ont été mis en place: «Ethique et politiques publiques», «Secteurs économiques particulièrement exposés», «Drogues, commerces illicites», «Dérives mafieuses: instruments d'analyse et de quantification, procédure, droit et politique pénale», «Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux».

La notion de criminalité organisée intègre trois catégories, au moins, de criminalités: une criminalité de type mafieux, utilisant la violence, considérée comme l'archétype de la criminalité organisée... souvent analysée comme terrifiante et présentant une sérieuse menace pour l'ordre politique, social, économique, culturel... Une criminalité de type politico-administratif, actuellement d'actualité avec les irrégularités dans le fonctionnement des marchés publics, les détournements au profit des partis politiques et la corruption. Une criminalité plus strictement économique et financière impliquant le monde des entreprises pour des illégalités fiscales, douanières, boursières... incluant ou non des opérations de blanchiment.

Plusieurs mesures ont été identifiées pour lutter contre cette criminalité.

À l'adresse des responsables de l'État

Le statut de repenti, le délit d'association mafieuse, la comparution des mafieux soupçonnés de crimes devant une Cour d'assise composée de magistrats professionnels au lieu des jurys populaires. La confiscation des avoirs et des biens mal acquis dont les mafieux ont la jouissance, un délai de carence imposé aux personnes condamnées avant qu'elles ne puissent reprendre des responsabilités publiques ou entrepreneuriales, l'adaptation de l'arsenal fiscal et des opérateurs de l'état aux nouvelles réalités. Le remplacement de la déclaration d'impôt sur le revenu par une déclaration annuelle du patrimoine de toute nature (du RSA aux chevaux de course, parts sociales de SCI, etc). L'allongement des délais de prescription, le recours à l'intelligence artificielle pour détecter les mouvements d'argent suspects. L'adhésion au dispositif italien *«l'indagine patrimoniale»* qui permet d'étudier le patrimoine pas seulement du criminel en son nom propre, mais également de ses proches, de prête-noms, avec la possibilité de saisie. Le renforcement des instruments de détection par le caractère obligatoire des déclarations de suspicion pour les notaires et les banques. Une transparence accrue dans les actes des collectivités locales. La refonte des procédures d'urbanisme. La mise en œuvre les préconisations de la SAFER développées dans son plan zéro friche. Dans les marchés publics la modification de la liste des pièces à produire, la fourniture d'un extrait de casier judiciaire pour les soumissions en nom propre étendu à tous les associés et aux actionnaires. La possibilité pour les élus de rejeter les soumissionnaires qui ont été condamnés à des peines pour trafic de drogues et infractions dans la sphère publique. L'introduction d'une demande collective, incluant toutes les parties engagées dans les travaux sur les dérives mafieuses, auprès des ministères intéressés, afin d'avoir accès au rapport réalisé par la JIRS, et plus globalement de demander aux services de l'État de faire preuve de collaboration et de transparence en matière d'information. Notamment la communication des rapports SIRASCO. Un audit du dispositif mis en place par le ministère de l'Intérieur[1] pour recueillir les déclarations de victimes de racket afin d'en mesurer son efficacité et obtenir les données liées à celui-ci (nombre de cas recensés, profils des personnes ayant utilisé cet outil, territoires concernés). La transmission par le ministère de l'Intérieur au groupe de travail des données anonymisées sur la réalité des drogues et commerces illicites en Corse, afin de permettre aux acteurs compétents en matière de prévention et d'édu-

cation (administration territoriale mais également d'autres services de l'État, ou des structures associatives financées notamment par l'État) de pouvoir mener des politiques en adéquation et pertinentes. La possibilité à tous les chercheurs universitaires d'avoir accès à tous documents (rapports, jugements) concernant le crime organisé comme c'est le cas en Italie de façon à générer des études sociologiques et juridiques fiables.

Ce qui est possible pour la CdC sans modification majeure de la loi

La protection de la sphère publique notamment sur les secteurs extrêmement sensibles : déchets, urbanisme, BTP, sans pour cela ne rien exclure, notamment le foncier, les transports, l'eau. La dilution des responsabilités, les directeurs des agences et offices sont des ordonnateurs au même titre que le président de l'Exécutif, le non-respect du droit et l'exécution des décisions de justice sont transgressées et ces organismes qualifiés d'EPA à l'exception de l'OEHC avec certaines réserves cumulent les avantages des EPA sur le plan comptable et des EPCI sur le recrutement du personnel. Les membres présents de l'atelier 2, à l'unanimité, adhèrent et déclarent qu'il est temps de recentrer la responsabilité au niveau de l'organisation territoriale au plus près du conseil exécutif. Ils demandent la suppression des agences et offices et l'intégration de leurs fonctions dans les grandes directions des services de la CdC. Ces compétences doivent être exclusivement gérées sous la seule responsabilité du président du conseil exécutif de la CdC. Une Charte Ethique pour les élus et les fonctionnaires d'état et territoriaux, sur le modèle de celle préconisée par les associations anticorruption (ANTICOR et *Transparency International*) doit être adoptée par l'assemblée de Corse.

La participation citoyenne

Il est nécessaire aussi d'associer le citoyen à la fabrication et au suivi d'une politique anti-mafia, avec trois propositions majeures :

- Instituer un référendum révocatoire sur la base du recueil de plus de 25 % des signatures des électrices et électeurs figurant sur les listes électorales corses.
- Rendre le citoyen acteur et élément incontournable de la gestion publique en l'informant plus en amont. Exemple : accès simplifié à tous documents relatifs à la sphère publique et à toute la commande publique qui ne doit pas être réservé aux seuls initiés.
- Identifier des secteurs particulièrement sensibles considérés par l'ensemble des participants comme l'une des racines de l'emprise mafieuse : marchés publics, Urbanisme, foncier, gestion des déchets, de l'eau, des transports.

« Plusieurs de ces grands secteurs, sont déjà sous l'emprise mafieuse. La sécurisation des procédures relevant de la sphère publique devient par conséquent indispensable et prioritaire » précise le relevé de conclusion, *« ils sont emblématiques de l'exemplarité que cela constituerait pour démontrer la volonté de nos instances élues de s'attaquer à l'emprise mafieuse sur tous ces secteurs d'activités ».*

• Concernant les marchés publics : Publication sur les sites de la CdC de l'ensemble des informations relatives aux marchés publics : critères permettant la soumission des offres, liste des entreprises soumissionnaires, entreprises attributaires et motifs de l'attribution, vote à l'unanimité ou à la majorité.

• Concernant l'urbanisme : Déférer tout document d'urbanisme et toute autorisation d'urbanisme (au-delà de certains seuils de criticité à définir) qui contreviendrait manifestement aux dispositions du Padduc, par exemple, via un pôle anti-spéculation à la CdC. Inciter plus activement les communes à adopter un PLU compatible avec le Padduc, les EPCI à réaliser des Scot compatibles également avec le Padduc, avec des sanctions pour les réfractaires.

La CdC et les services de l'État doivent être extrêmement vigilants sur la mise en application des dispositifs déjà existants et multiplier les contrôles par exemple : avis du conseil des sites de Corse pour tous les permis de construire affectant les sites, les paysages sensibles et les milieux naturels. Communication à la CTPENAF (commission territoriale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) des autorisations d'urbanisme dans les communes sans document d'urbanisme, pour avis conforme. Application rigoureuse par l'État du règlement national d'urbanisme et de la loi Littoral aux communes du littoral sans document d'urbanisme, en exerçant un contrôle de légalité beaucoup plus systématique sur les autorisations délivrées par les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Contrôle de l'urbanisation sur les terres agricoles exclusivement réservé à l'outil de travail et à la rénovation du bâti existant destiné à la résidence principale de l'agriculteur.

• Concernant les déchets : une gestion entièrement publique des déchets et des installations structurantes de traitement des déchets y compris le sur-tri sous la responsabilité d'une direction de la CdC et suppression du Syvadec au bénéfice de régies publiques locales. Inscription concrète et précise de la gestion publique, transport compris, dans le PTPGD (plan Déchets). Régionalisation des services de l'État notamment fiscale/urbanisme/contrôle de légalité avec des grandes plateformes de compétences.

« Le droit doit être dit de la même manière du nord au sud de l'est à l'ouest de la Corse » précise encore le compte-rendu des travaux. Se donner les moyens de faire appliquer le droit et jouer pleinement son rôle de contrôle, en renforçant les effectifs de la CRCC, du contrôle de légalité très déficient, de l'urbanisme. Faire respecter le droit et l'exécution des décisions de justice tous secteurs confondus et notamment tout ce qui relève de la sphère publique. En réalisant une étude approfondie sur l'impact de la drogue et commerces illicites sur la Corse : à l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives en France) : que la fiche de la Corse soit davantage renseignée et décrive un portrait fidèle de la réalité ; à l'IHEMI (Institut des hautes études du ministère de l'intérieur) mener une étude sur la Corse, avec un focus sur les drogues et les commerces illicites (comme cela a pu être réalisé sur trafic de cocaïne en Guyane). Identifier mieux ce qui relève de la protection de la société civile par une meilleure dentification et un ciblage des secteurs économiques particulièrement exposés victimes des dérives mafieuses et /ou de la main mise mafieuse : BTP, commerces de tourisme. *« Il est apparu que dans l'entreprenariat le racket et l'intimidation prenaient des proportions inacceptables et qu'il fallait protéger ces acteurs de la société civile des emprises mafieuses. En mettant l'accent sur la prévention et en protégeant et accompagnant les citoyens victimes des effets collatéraux majeurs de l'emprise mafieuse, de la drogue et des commerces illicites. »*

Pour la mise en œuvre de ces propositions, il est préconisé la mise en place d'un Comité de pilotage dédié, composé de sociologues spécialistes des questions de drogues et des commerces illicites, en lançant un appel à projets, à l'instar d'autres collectivités qui mobilisent ainsi des laboratoires de recherches universitaires sur des questions particulières ; en se saisissant des questions des politiques de la ville et le lien entre elles et certaines problématiques ; en retenant l'éducation à la légalité comme un axe clé des actions à mener et en renforçant les actions de prévention auprès des publics jeunes, et des dispositifs déjà existant (DAJ). Publier aussi un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en se référant notamment sur les activités de prévention de *Libera*[2] qui prône la rencontre entre les jeunes et les personnes directement concernées (victimes ou proches de victimes). Construire de nouveaux moyens

...

1. *Contact : pjcorse-extorsion@interieur.gouv.fr*
2. *ONG sicilienne ant-mafia et écologique.*

Criminalità

...

pour aller à la rencontre des jeunes, en alliant l'innovation et la langue corse. Construire des outils de prévention pédagogiques qui pourraient être mobilisables par tous les acteurs jeunesse, avec ou sans une courte formation que la Collectivité de Corse pourrait assurer (par ses agents ou par les acteurs retenus par AMI).
Former des acteurs jeunesse à ces enjeux. Garder en tête que l'éducation à l'égalité peut se faire tout au long de la vie. Penser à des moyens de communiquer à ce sujet auprès de tous les autres publics. Veiller sur les messages diffusés par la Collectivité de Corse sur l'événementiel à son initiative et à celles des productions et ou toute action soutenue par les deniers publics tout en respectant la liberté de création en prenant conscience de l'impact que cela peut avoir sur l'imaginaire collectif et surtout sur les jeunes et en ne véhiculant pas de messages en contradiction en matière de drogues et de commerces illicites. Étudier plus précisément les actions de *Libera* pour les déployer en Corse.
Une mission d'étude pourrait être organisée en Sicile, avec les parties prenantes des collectifs, tout en organisant des réunions de travail thématiques et techniques en y conviant également les directions concernées au sein de l'administration territoriale.

Pour l'avenir et la pérennisation de l'engagement anti Mafia

Les collectifs anti-mafia ont été longtemps préoccupés de la faible implication des élus de la Corse dans la lutte contre les "dérives mafieuses". Ils se félicitent du constat posé et des propositions concrètes qui ont émergé, la majorité des élus corses a enfin pris en compte la priorité qui doit être accordée à cette question. Leur volonté a été clairement affirmée lors de l'assemblée générale de Femu a Corsica consacrée à l'Autonomie par le président de l'exécutif Gilles Simeoni et la présidente de l'assemblée de Corse Marie-Antoinette Maupertuis.
Pour les collectifs anti-mafia, l'objectif est de protéger les élus des pressions qui s'exercent sur eux, ce qui passe évidemment par leur propre prise de responsabilité en la matière en se détournant de la politique de l'autruche.
Reste à imaginer le dispositif qui permettra aux associations citoyennes et aux collectifs anti-mafia, de suivre la prise en charge de ses demandes et d'informer la population de l'avancement des dispositions arrêtées. ■

Compte-rendu plus complet sur le site maffiano.com

Appel à manifester le 21 janvier
Pour une Corse de la fraternité

Contre la loi de la honte et contre l'extrême-droite

Personnalités et organisations politiques insulaires signent à l'initiative de la Ligue corse des Droits de l'Homme, une tribune commune contre la loi dite « asile-immigration » pour demander son retrait. Ils appellent à des rassemblements devant les préfectures de l'île ce dimanche 21 janvier, à 11h, en soutien à la marche de protestation organisée à Paris.

La catastrophe n'est pas surgissement de l'inattendu, mais la continuation du pire, dès lors que per-sonne ne trouve le moyen d'y contrevenir. **Walter Benjamin.**

« Nous – habitantes et habitants de Corse – qui sommes porteurs d'une large diversité d'idées, d'engagements et de professions – nous exprimons notre grande inquiétude après le vote de la loi dite «asile-immigration».
Nous appelons à une mobilisation collective contre cette loi de la haine et de la division qui fait peser une menace sur le sort de nos semblables, étrangers ou immigrés, et donc sur la cohésion de notre société.
Nous sommes toutes et tous témoins d'un des moments les plus dangereux de l'histoire de la République française.
Le poison xénophobe de « la préférence nationale » est entré dans la loi.
ELLE OUVRE LA PORTE AU PIRE.
Cette loi, rédigée sous la dictée des marchands de haine, ne répond pas aux causes de l'exil forcé d'enfants, de femmes et d'hommes fuyant les guerres ou le réchauffement climatique, ni aux défis de l'accueil dans la dignité, ni au défi de la définition d'une politique digne et humaine d'intégration.
Elle s'attaque au droit du sol autant qu'aux droits fondamentaux proclamés par la Constitution : au travail, à l'éducation, au logement, à la santé. Elle veut instaurer une société fondée sur des inégalités en droit entre les personnes.
Citoyennes et citoyens corses, nous ne pouvons plus, non plus, ignorer les foules d'enfants, de femmes et d'hommes qui fuient leur pays et les dizaines de milliers d'entre eux qui se noient au large de nos côtes.
En Corse, des voix s'élèvent déjà contre certaines mesures inscrites dans cette loi indigne. Des personnels soignants ont dénoncé la suppression de l'aide médicale aux étrangers (A.M.E.). Aux côtés de plusieurs dizaines de présidents d'Université et de directeurs de grandes écoles, le président de l'Université de Corse a signé une tribune contre l'instauration d'une caution de retour ou d'une limitation des aides sociales pour les étudiants étrangers non communautaires. Le syndicat étudiant, la Consulta di a Ghjuventù Corsa a apporté son soutien à cette prise de position.
Lors de la dernière session à l'Assemblée de Corse en décembre, un élu s'est exprimé contre cette loi et des premiers échanges se sont engagés. Un débat devrait avoir lieu lors de la prochaine session de l'Assemblée.
Nous demandons aux élus territoriaux de s'engager contre cette loi indigne.
Nous toutes et tous qui vivons et travaillons en Corse, nous savons aussi que les scores de l'extrême-droite aux élections présidentielles sont ici parmi les plus élevés de France.
Nous sommes également témoins tous les jours d'appels à la haine, à la violence et à la division de notre société insulaire, portés par des idéologies racistes qui ouvrent la voie à des replis identitaires et mortifères sans avenir.
Nous soutenons l'appel national MARCHONS POUR LA LIBERTE, L'EGALITE ET LA FRATERNITE du dimanche 21 janvier avec les dizaines de milliers de manifestantes et manifestants qui défileront partout en France ce jour-là pour demander au président de la République de ne pas promulguer cette loi.
Nous nous rassemblerons ce même jour à 11h devant les préfectures de Bastia et d'Ajaccio et la sous-préfecture de Calvi.
Ce n'est pas seulement du présent et de l'avenir de la Corse et de la France dont il s'agit dé-sormais mais de celui des valeurs qui fondent l'Humanité. » ■

Il était notre aîné… l'un, sinon le, pionnier qui a initié la renaissance d'une conscience nationale et la voie de l'autonomie pour écrire l'histoire du nationalisme contemporain. Il n'a cessé tout au long de sa vie militante de tracer le chemin, en appelant amicalement ses frères de lutte « les natios » pour tenter de les convaincre à ses analyses… Voici l'un de ses éditos, écrit en février 2017, deux ans après la prise de responsabilité, et quelques mois avant une nouvelle victoire électorale, cette fois à la majorité absolue.

Natios les travaux d'Hercule ? Tableau et perspectives par Max Simeoni

Le tableau est dessiné depuis longtemps, encore faut-il ne négliger aucune de ses composantes, celles d'un Peuple avec sa terre et sa langue. Les natios sont rassurés dans la mesure où plus personne ne conteste ouvertement leur affirmation.

La contestation n'en existe pas moins. Elle est camouflée ou proportionnée à la perception du danger de disparition qu'ils agitent.

Il y a ceux de bonne foi, qui pensent que la disparition du Peuple corse est pour plus tard et qu'on aura toujours le temps de réagir, que la Corse a toujours fabriqué des Corses et cela continuera… Ou qui y voit une évolution naturelle et non une rupture et donc s'en accommoder… Ou fatalistes accepter et puis on verra…

Il y a ceux qui ne sont pas favorables et qui sapent avec des arguments indirects par calculs ou par intérêts. Certains font la part du feu, ils demandent l'inscription de la Corse dans la Constitution pour rendre possible des mesures de circonstances, sans la reconnaissance de l'existence du Peuple corse ? Sans une coofficialité légalisée ni statut de résident ou de pouvoir fiscal réel pour un développement durable ? Ils comptent sur le pouvoir central pour brider ces mesures, en rester à une autonomie de gestion et éviter la reconnaissance juridique du Peuple corse et de ses droits.

Il y a ceux qui sont réticents par méconnaissance, ceux qui sont hostiles par idéologie, par intérêt ou sans foi ni loi. Le renoncement à la violence clandestine du FLNC ne leur facilite pas le jeu.

Quelques-uns laissent croire qu'on peut les persuader mais ils veillent à ce que les mesures prises restent insuffisantes : pas de coofficialité pour la langue qui permettrait une politique sur le long terme de sauvetage et de promotion, en rester au facultatif dans l'enseignement ou la vie sociale, seule obligation le français pour s'intégrer dans l'égalitarisme républicain et… disparaître.

Pas de statut de résident car il est un début de reconnaissance du lien de l'homme avec la terre, une première haie contre sa marchandisation et la spéculation dévoreuse de terrains agricoles, de sites, et pourvoyeuse de délinquance en tout genre (cols blancs, politique mafiosante, et sociétale), un pouvoir fiscal limité, contrôlé par Paris afin d'entretenir la dépendance des élus courtisans et leur donner les moyens du clientélisme, en fait entretenir l'illusion de leur utilité ou celle d'avancer à petits pas la sébile en mains. Il maintiendra le vertige du vide sans le soutien de Paris, *chì fà ? chi ci si pò fà ?…*

Si l'analyse des natios est vraie, quand ils disent que la France n'a jamais eu besoin de développer la Corse, qu'elle ne l'a utilisée que comme un réservoir d'hommes qu'elle a vidé pour son Empire et ses guerres, que depuis la fin de la dernière guerre, le tourisme, la marchandisation de la terre et un repeuplement exogène, elle est devenue un espace de spéculations et un débouché grâce à l'enveloppe de continuité territoriale pour les productions extérieures étouffant toute velléité de développement auto-centré et fortifiant la dépendance clientéliste et sociale (plus de 20.000 pauvres !). Les perspectives pour les natios sont celles des travaux d'Hercule : comment passer d'une Corse « historique » agropastorale à bout de souffle à une Corse « moderne » développée durablement sans perdre son âme ? Comment continuer à être un Peuple solidaire sur sa terre capable d'y vivre, d'en vivre tout en la préservant des prédateurs, en l'ouvrant au monde par des échanges équilibrés, donnant-donnant, en en faisant un espace d'innovation, de liberté, de dignité, de responsabilité civique ?

Ce basculement est presque de l'ordre du miracle. Les natios doivent avoir une vue réaliste du tableau et des perspectives, la foi et la détermination pour cette entreprise historique qui stoppe le déclin et prépare un avenir de Peuple. Le statut actuel de gestion ou tout autre de même nature fût-il baptisé de particulier, ne résoudra rien sur le fond. Ils y sont majoritaires et peuvent boucher quelques voies d'eau, sans plus. Mieux que rien ? Sans doute. Un statut efficace est totalement incompatible avec le dogme de la République jacobine. Il faut une rupture. Un changement complet de système.

L'erreur serait de croire que sans pouvoir législatif, sans une réelle autonomie on pourrait déboucher à petits pas, obtenir par la négociation secteur par secteur, un statut de fait équivalent in fine à une véritable souveraineté d'autonomie. Il faut vaincre le jacobinisme pour que la loi donne le droit à un Peuple d'exister et lui permette d'être responsable de son devenir. C'est ce désir puissant en toute lucidité qui compte et qui doit être majoritaire. Ajouter des voix sans que cette aspiration s'étende et se renforce, c'est perdre du temps et il est compté. Les jeux électoralistes sont dérisoires au regard de la nécessité d'augmenter le nombre des convaincus déterminés et lucides. Des votants par déception dans le marasme politique de la République et des clans qui ressemble à une crise de régime peut accroître l'impression qu'on se rapproche du but. Erreur, un Peuple ne peut pas survivre par hasard ou par procuration.

Le début de la Révolution natios a commencé. La transparence démocratique pour être convaincant, pour inspirer confiance, pour être crédible, pour être pédagogue, pour rester humble devant la gravité et l'importance du devoir historique qui est initié.

Il faut parler avec son cœur, agir avec toute sa tête, toujours plus ensemble, afficher son espérance et sa détermination pour les rendre irrésistibles. ■

Suciale

Caravane Mouv'Enfants

Pour éradiquer la pédocriminalité

Victime de coups et d'un double inceste dans l'enfance, Arnaud Gallais est devenu un *« activiste des droits de l'enfant »* comme il se définit lui-même. Il a été membre de la CIIVISE sous la présidence du juge Durand (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) qui a rendu son rapport au gouvernement en novembre dernier[1]. Il a témoigné sa triste expérience dans un livre *« J'étais un enfant »* aux Editions Flammarion.
Cette semaine[2], il animait avec l'association Corse Stratégie Santé Sexuelle (C3S)[3] qui lutte contre les discriminations sexuelles, l'Agence Régionale de Santé et la Sécurité Sociale, la Caravane Mouv'Enfants, rattachée au Ministère des Solidarités, qui sillonne la France pour recueillir des témoignages de victimes de violences sexuelles et élaborer des propositions pour lutter contre ce fléau de nos sociétés.

Après Rennes, Caen, Angers, Beauvais, Cergy, Paris, Dijon, Nancy, Strasbourg, Toulon, ainsi qu'en outremer, Saint-Denis et Saint-Paul de la Réunion, Mamoudzou (Mayotte), St-Laurent-du-Maroni et Remire-Montjoly (Guyane)... la caravane Mouv'Enfants a donc fait escale en Corse. C'est la première fois qu'il lui ait demandé de réaliser plusieurs étapes (Bastia, Corti, Portivechju et Aiacciu) et que son déplacement est financé (soutien ARS et Sécurité Sociale). C'est dire si le problème est pris au sérieux dans l'île. Rappelons que l'ARS organisait il y a peu une agora de restitution sur les violences faites aux enfants et leurs conséquences sur la santé.
Les institutions ont un rôle à jouer dans l'élaboration de protocoles de détection, de suivi et de soin à mettre en œuvre auprès des victimes, comme des professionnels qu'il faut davantage former et accompagner. C'est une demande forte de ces réunions et Bastia n'a pas dérogé à la règle. Du côté des victimes, des associations, mais aussi des personnels de terrain de la protection de l'enfance, elle revient avec insistance.

À chaque étape, la Caravane s'appuie sur le témoignage d'une victime pour lancer le débat, puis trois ateliers sont mis en place pour élaborer des propositions : prévenir, protéger, réparer. Victimes, mais aussi personnels de la Collectivité de Corse, de l'Éducation nationale, de la Gendarmerie nationale, médecins, associations... la salle des Assises du Tribunal judiciaire (tout un symbole !) était pleine pour accueillir ces travaux. *« Dans 60 % des cas, les enfants qui se confient ne sont pas protégés »* a introduit Arnaud Gallais soulignant les carences de la prise en charge. Une maman témoigne pour dire le viol subi par sa fille. Elle parle du calvaire des parents *« victimes collatérales »* lors-

qu'ils apprennent la nouvelle. Leur fille a fini par se confier, elle a eu la chance d'avoir des parents qui ont su réagir en portant plainte immédiatement, et qui ont été bien accompagnés puisque la police, comme les médecins les ont entourés avec soin, ce qui est loin d'être toujours le cas. Mais il a fallu du temps avant que n'intervienne une condamnation. C'est une souffrance supplémentaire car la victime ne peut pas se reconstruire tant que son traumatisme n'est pas reconnu. *« Porter plainte ça a un coût »* dit aussi la maman, pas tout le monde ne peut suivre. Mais surtout, *« le prédateur est toujours en liberté »*. C'est insupportable pour la victime. Autre incompréhension, *« on tait les condamnations »* dans la presse et sur les réseaux sociaux. Le coupable déambule en ville pendant que sa victime vit un traumatisme et aura besoin de soins pour plusieurs années. Une injustice de plus.
L'expert pédopsychiatre Jean Marc Kemoun souligne *« l'importance des mots »*, *« il n'y a pas conflit, il y a quelqu'un qui subit et quelqu'un qui fait »*. Il déplore les requalifications judiciaires, *« viol »* devient *« abus sexuels »*, ou encore on correctionnalise pour désengorger les tribunaux d'Assises. *« Dans la majorité des cas, les expertises et les auditions ne sont pas à la hauteur »* déplore-t-il, soulevant le problème de formation dans l'accompagnement. Aux Assises, l'oralité des débats est importante pour la victime, les peines y sont plus lourdes aussi. On dit que *« la parole se libère »*, mais *« ce qu'il faut, c'est libérer les oreilles »*. Parce que les victimes parlent, à leur façon, mais on n'écoute pas.
Le débat aborde encore le défaut de signalement, la prévention, les victimes en situation de handicap, quatre fois plus exposées aux violences sexuelles, les parents-protecteurs qu'on emprisonne, le manque de moyens institutionnels – *« Seulement 8 professeurs pour former les pédopsychiatres en France ! »* se désole Jean Marc Kemoun. Une personne abusée dans l'enfance, ce sont des risques démultipliés d'un adulte à problème, exposé aux troubles psychologiques, à la drogue et aux addictions, parfois à la prostitution ou à la possibilité de devenir violent et prédateur à son tour. Mouv'Enfants veut éradiquer la pédocriminalité en France. *« C'est une question de volonté et de moyens »* pour Arnaud Gallais qui prône la mise en place d'une *« culture de la protection des enfants »* : reconnaissance par les institutions de l'amnésie traumatique, imprescriptibilité pour tous les crimes et agressions sexuels sur mineurs, moyens importants contre la cyber-pédocriminalité, non-dénonciation à punir sévèrement, prévention généralisée à l'école dès la maternelle... Il faut faire de ce combat une priorité du gouvernement dit encore Arnaud Gallais. Une urgence quand on sait qu'un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles.
La Caravane Mouv'Enfants finira son tour de Corse à Aiacciu pour une restitution générale ce vendredi 19 janvier à l'hôtel Campo dell'Oro de 9h à 12h. ■

Fabiana Giovannini.

1. Lire notre article « Inceste et violences sexuelles faites aux enfants. Combattre l'abominable réalité » (Arritti n°2828)
➛ https://arritti.corsica/suciale/combattre-labominable-realite/
2. Le 15 janvier à Bastia, le 16 à Corti, le 17 à Portivechju, le 19 à Aiacciu.
3. Association soutenue par l'État et la Collectivité de Corse.

ALBA HOLDING
SOCIETE CIVILE EN COURS DE TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 366 280 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEU-DIT TARABUCETTA
20114 FIGARI
902 070 937 RCS AJACCIO

Suivant délibération en date du 26 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Capital :
Ancienne mention : 5 366 280 euros, divisé en 536 628 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention: 5 366 280 euros, divisé en 536 628 actions de 10 euros chacune.
Objet :
Ancienne mention : toutes opérations de natures civiles, pour son propre compte, de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises; l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux ; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer ; la participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises.
Nouvelle mention : L'acquisition de participations au sein de toutes sociétés commerciales ou industrielles, ainsi que toutes sociétés civiles ; la gestion de ces participations tant sur le plan administratif que comptable ou financier, et à ce titre, toutes opérations relevant de la prestation de services ou de la centrale de trésorerie; le conseil en gestion et informatique, l'organisation d'entreprise, la gestion financière et patrimoniale.
Dirigeants :
Ancienne mention : Gérant Monsieur Yves CANARELLI, demeurant à Figari (20114), lieudit Tarabucetta
Nouvelle mention : Président : Monsieur Yves CANARELLI, demeurant à Figari (20114), lieudit Tarabucetta
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux
associés, doit être autorisée par la Société.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

S.A.R.L. OMI E LOCHI PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 Euros
Societe en Liquidation
Siège social : 15 MAISON SQ ROMIEU,
20200 BASTIA

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du proces verbal de l'asssemblée générale ordinaire du 31 Décembre 2023.
Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur Mr VIVARELLI Jean demeurant au : 15 Maison Sq Romieu, 20200 Bastia, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déponsés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis

Annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

CONSTRUCTIONS G.A.M.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL: 5 RUE COMTESSE MARIE WALEWSKA, BÂTIMENT E, 20000 AJACCIO
908 585 060 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 26 décembre 2023 :
- Monsieur Moises GOMES LIZCANO, demeurant 3 Rue Colonna d'Istria, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Justino GOMES GONÇALVES, démissionnaire.
L'article 27 des statuts a été supprimé en conséquence et le nom de Monsieur Justino GOMES GONÇALVES a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Moises GOMES LIZCANO ;
- L'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 Rue Comtesse Marie Walewska, Bâtiment E, 20000 AJACCIO au 3 Rue Paul Colonna d'Istria à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le président

BRISEIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA CARRUBA,
LES LAURIERS, ARENAGGIO, 20169 BONIFACIO
949 378 368 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 décembre 2023, il résulte que Monsieur Pierre-Baptiste CHIOCCA, demeurant Villa les Lauriers, Quartier Orenaggio, 20169 Bonifacio, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Antoine, Pascal CHIOCCA,démissionnaire.
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Antoine, Pascal CHIOCCA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Pierre-Baptiste CHIOCCA.

POUR AVIS, Le Président

BRISEIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA CARRUBA,
LES LAURIERS, ARENAGGIO, 20169 BONIFACIO
949 378 368 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision du Président en date du 20 décembre 2023, il résulte que Monsieur Antoine, Pascal CHIOCCA, demeurant Villa les Lauriers, Quartier Orenaggio, 20169 BONIFACIO, a été nommé en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS, Le Président

RENOVER POUR DEMAIN
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
RCS de Bastia : 979 579 539
20200 BASTIA

Par décision d'assemblée générale en date du 8 janvier 2024, les associées ont décidé de transférer le siège social au 1, rue Saint Angelo – Bastia (20200).

Pour publication,
La Présidente, Muriel ATTOLINI

AVIS DE CONSTITUTION

Le 15 janvier 2024, suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LUDOVIC BARRESI CONSEIL
Nom commercial : LBC
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : mille euros, divisé en 10 parts sociales de 100 euros chacune
Siège : 2091, route de Figarella, lieu-dit Linari, 20290 Lucciana
Objet social : La société a pour objet le conseil en gestion, le contrôle de gestion, les ressources humaines, la restructuration d'entreprises, la direction industrielle, la direction générale, le management stratégique et de projets de sociétés commerciales et industrielles, le conseil, pilotage et audit d'acquisitions-fusions, lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Durée : 60 ans
Gérant : est nommé gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Ludovic BARRESI, né le 10 juillet 1969 à Cucq, de nationalité française, demeurant 2091, route de Figarella, lieu-dit Linari, 20290 Lucciana
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, Le gérant

CASART
Société par actions simplifiée
au capital de 225 000 euros porté à 251 250 euros
Siège social : RN 198 Place du Marché
20230 POGGIO-MEZZANA
530 192 038 RCS BASTIA

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2023,
Il résulte que la valeur nominale de l'action a été réduite de 100 euros à 10 euros.
Aussi, le capital social a été augmenté d'un montant de 26 250 euros par émission de 2 625 actions nouvelles de numéraire, et porté de 225 000 euros à 251 250 euros
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (225 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent cinquante et un mille deux cent cinquante euros (251 250 euros).
Enfin, il a été décidé de supprimer les articles suivants :
- Article 13 – PREEMPTION
- Article 14 – AGREMENT
- Article 15 – MODIFICATIONS DANS LE CONTROLE D'UN ASSOCIE
- Article 16 – EXCLUSION D'UN ASSOCIE
- Article 17 – NULLITE DES CESSIONS D'ACTIONS

POUR AVIS, Le Président

Susteniteci
Abonnez-vous !

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

AGIR PLUS

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économie d'énergie jusqu'à 1 500€

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur **corse.edf.fr/agirplus/** et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.

SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS AGIR PLUS.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF SA 22 Jo jurnal de Wagram 75882 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 224 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Gettyimages

PRÉFET DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE